L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 4 FEVRIER 1892. 65me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres

Dufour & Donnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 4 FEVRIER 1892.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

Les avances que les gouvernements de la triple alliance font à la Papauté et à l'Eglise catholique.

Nous ne prêtons pas assez d'attention—dit le *Temps* du 19 janvier—aux avances que les gouvernements de la triple alliance font à la papauté et à l'Eglise depuis qu'en France la vieille lutte religieuse a paru se réveiller. Le lendemain du jour où l'affaire de l'archevêque d'Aix déchaînait parmi nous les passions jacobines et les passions cléricales, l'empereur d'Allemagne mettait fin à un très long conflit à propos de l'archevêché de Posen en agréant la candidat de la curie romaine, et l'on a vu depuis avec quelle souveraineté il avait reçu le nouvel archevêque et lui avait conféré l'investiture. Les protestants évangéliques en ont été tout à fait scandalisés. L'Autriche n'est pas restée en arrière. Nous soulement son gouvernement donnait toute satisfaction au pape dans la nomination des primats et archevêques de l'empire, mais encore on se souvient du discours de M. de Kalnoky, où ce ministre prenait soin de reposer le problème de l'indépendance temporelle du pape en des termes dont l'Italie eut pouvoir se s'inquiéter. Il n'est pas jusqu'à l'Angleterre qui ne semble avoir désiré prêter de la contradict on de notre politique intérieure avec les intérêts les plus évidents de notre politique étrangère pour affourir sa situation en Egypte et obtenir du pape l'érection dans ce pays, d'une nouvelle hiérarchie ecclésiastique.

Voilà quelques faits significatifs et qui devraient faire réfléchir nos diplomates et nos députés. Il seraient une partie du plus grande encore si l'on y ajoute ceux de même nature que, depuis trois mois surtout, nous offre la politique italienne. Ici on ne parle plus de conciliation théorique et par traité, on fait mieux. La gouvernement italien, après avoir déclaré que la loi des garanties fait partie intégrante de la Constitution italienne au même titre que le pouvoir royal lui-même, est entré dans la voie des concessions pratiques dont l'Eglise est toujours plus touchée que des plus sonores protestations platoniques. En cela M. di Rudinì a fait preuve de plus de finesse et de sens positif que M. Crispi. Il a remplacé les paroles par les actes. Pendant les fiévreuses débats du Parlement italien sur la politique religieuse on d'ailleurs un orateur radical, M. Bovio, prenait bien soin de faire remarquer que jamais on n'avait manqué de politesse et d'égards envers le Pape. Le gouvernement italien accordait l'exequatur à un bon nombre d'évêques et, pour compenser les effets de la loi qui abolit la dîme, en déposait une autre pour augmenter le traitement des curés.

Un fait plus significatif encore, c'est l'entrée récente de M. Chimiri dans le ministère, et au département des cultes. Tout le monde sait en Italie que M. Chimiri est catholique et qu'il a pour programme politique la réconciliation entre le peuple italien et la papauté. Il veut non seulement comme catholique dans l'intérêt de l'Eglise; il la veut aussi comme patriote avec l'espoir de faire bénéficier l'Italie de toute l'influence internationale que le pape ne cesserait pas d'avoir. Ne nous étonnons pas dès lors de voir revenir sur le tapis ce qu'on appelle là-bas la *combinazione*, la combinaison par excellence qui consisterait dans l'établissement d'un *modus vivendi* acceptable pour les deux pouvoirs dans le même cité.

En attendant, le roi Humbert et ses ministres redoublent de prévenances. Dans quelques églises de l'ancien royaume de Naples, la maison royale avait fait des nominations de dignitaires qui n'avaient pas eu l'agrément du Vatican. Des décrets royaux viennent récemment de mettre à la retraite, ceux qui n'ont pas spontanément démis ou, et la paix se trouve ainsi rétablie. Notons encore que le gouvernement vient d'accorder la personnalité civile à l'Association nationale de Florence en faveur des missionnaires italiens et au collège Saint-Antoine à Rome où se forment les missionnaires français pour l'Orient. N'y a-t-il pas un curieux contraste entre ce soin de l'Italie d'augmenter le nombre des missionnaires italiens et les entraves de toutes sortes que nous mettons au recrutement des nôtres ?

De l'ensemble des faits que nous venons de rappeler, et qu'on ne peut contester, il sort une lumière vive sur la politique religieuse actuelle de la triple alliance. Il est évident que l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, auxquelles nous pouvons ajouter l'Angleterre, considèrent comme d'un grand intérêt pour elles de voir la mission se produire entre la France et le Vatican. Pour les trois premières puissances, c'est un moyen de faire pénétrer dans notre pays, sous le couvert de l'Eglise, une influence qui, si elle n'est pas encore prépondérante, le sera peut-être un jour. Pour l'Angleterre, c'est un moyen de faire pénétrer dans le pays de Rome